

**BUDGET ANNEXE
« CREMATORIUMS »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET
PRIMITIF**

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « crématoriums »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « crématoriums »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « crématoriums »	4
2.2 La dette du budget annexe « crématoriums »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « crématoriums »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « crématoriums »	7
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « crématoriums »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « crématoriums » prévoit un total de crédits :

- ✓ En section d'exploitation : 3,40 M€
- ✓ En section d'investissement : 1,58 M€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	2,82	2,92	3,40	0,48	16%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	2,84	3,02	2,83	-0,19	-6%
Epargne de gestion courante (EBG)	-0,02	-0,10	0,57	0,67	-658%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	-1%	-3%	17%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	0,15	0,52	0,12	-0,39	-76%
Résultat exceptionnel large	-0,15	-0,52	-0,12	0,39	-76%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	-0,17	-0,62	0,44	1,06	-172%
Taux d'épargne de gestion	-6%	-21%	13%		
<i>Recettes réelles</i>	2,82	2,92	3,40	0,48	16%
<i>Dépenses réelles</i>	2,99	3,71	2,96	-0,75	-20%
Epargne brute (EBE)	-0,17	-0,79	0,44	1,23	-156%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	-6%	-27%	13%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0,09	0,00	0,00	0,00	
Epargne nette (ENE)	-0,26	-0,79	0,44	1,23	-156%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-9%	-27%	13%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	0,09	0,00	0,00	0,00	
Capacité dynamique de désendettement	-0,5	0,0	0,0		

Le taux d'épargne brute de 13% est en augmentation par rapport au budget voté 2024 en raison de l'augmentation des recettes réelles de 16% et de la diminution des dépenses réelles de 20%.

Le budget est entièrement désendetté depuis l'exercice 2023.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « crématoriums »

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Emprunt prévisionnel budget primitif 2025 (c)	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 (a)-(b)+(c)
Volume			1 124 K€	1 124 K€

Il n'y a plus de dette sur ce budget depuis 2023. Une inscription de 1 124 K€ d'emprunt prévisionnel est prévue au budget primitif 2025. Cet emprunt théorique sera revu à la baisse au budget supplémentaire suite à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « crématoriums » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme 2025	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2024	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Crématorium	CREMATORIUMS GESTION MDTURE 2020-26	900 K€	300 K€	117 K€	570 K€	350 K€	86%
	CREMATORIUMS PROJET MDTURE 2020-26	4 571 K€		2 005 K€	1 150 K€	1 200 K€	95%
	SOUS-TOTAL	5 471 K€	300 K€	2 123 K€	1 720 K€	1 550 K€	93%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	30 K€		11 K€	5 K€	3 K€	64%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	10 K€		0	3 K€	3 K€	60%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	58 K€		3 K€	15 K€	10 K€	49%
	SOUS-TOTAL	98 K€	0	15 K€	23 K€	16 K€	55%
	TOTAL GENERAL	5 569 K€	300 K€	2 138 K€	1 743 K€	1 566 K€	93%

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2025 est en augmentation et s'élève à 5 869 K€ avec un taux prévisionnel d'avancement de 93% au 31/12/2025.

Le volume des autorisations de programme est révisé de 300 K€ pour l'autorisation de programme « Crématoriums gestion Mandature 2020-26 ».

En 2025, les principaux investissements représentent :

- 350 K€ inscrits pour les travaux récurrents afférents à la compétence « crématoriums » avec autorisation de programme « crématoriums Gestion Mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion agrègent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées avec des travaux d'entretien et d'aménagement sur les différents sites des crématoriums ;
- 1 200 K€ de crédits pour les nouveaux projets (autorisation de programme « crématoriums Projet Mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la métropole comme l'achat de nouveaux fours ou des travaux d'embellissement d'une salle de cérémonie d'un site de crémation ;
- 16 K€ dédiés aux programmes logistique, numérique et parc automobile pour l'acquisition de matériel informatique, de mobiliers de bureaux et de transport.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Recettes réelles	2,82	2,92	3,40	16,43%
Recettes de gestion courante	2,82	2,92	3,40	16,43%
013 - Atténuations de charges	0,00	0,01	0,01	15,84%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2,66	2,76	3,24	17,32%
75 - Autres produits de gestion courante	0,16	0,15	0,15	-0,04%
Recettes d'ordre	0,04	0,04	0,00	-90,91%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,04	0,04	0,00	-90,91%
Total recettes d'exploitation	2,86	2,96	3,40	14,99%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	4,98	5,51		
Total recettes d'exploitation cumulées	7,84	8,46	3,40	-59,80%

Pour 2025, les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 3,4 M€, en hausse de 16,43% par rapport au total voté 2024.

La principale recette concerne le chapitre 70, avec les taxes de crémation pour les crématoriums de Saint Pierre et de Martigues, ainsi que la récupération pour valorisation des pièces anatomiques et des métaux issus des crémations, pour 3,24 M€, soit une augmentation de 17,32%.

Le chapitre 75 est stable. Il correspond aux redevances des délégations de service public d'Aubagne et d'Aix-en-Provence.

Les recettes d'ordre sont en diminution de 90,91% avec un montant budgété de 3,5 K€.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Dépenses réelles	2,99	3,71	2,96	-20,34%
Dépenses de gestion courante	2,84	3,02	2,83	-6,26%
011 - Charges à caractère général	1,75	1,50	1,19	-20,68%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1,06	1,49	1,50	0,37%
65 - Autres charges de gestion courante	0,02	0,03	0,14	
Autres dépenses d'exploitation	0,15	0,69	0,12	-81,96%
67 - Charges exceptionnelles	0,15	0,29	0,12	-56,92%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,23		-100,00%
022 - Dépenses imprévues		0,17		-100,00%
Dépenses d'ordre	0,55	0,46	0,45	-3,75%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,55	0,46	0,45	-3,75%
Total dépenses d'exploitation hors virement	3,54	4,17	3,40	-18,50%
023 - Virement à la section d'investissement	4,30	4,29		-100,00%
Total dépenses d'exploitation	7,84	8,46	3,40	-59,80%

Pour 2025, les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à 2,96 M€, en baisse de -20,34% par rapport au voté 2024.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Le chapitre 011 représente 1,19 M€ dont 0,51 M€ pour l'achat du gaz, 0,22 M€ pour la maintenance des fours. Une diminution de 20,68% du chapitre est constatée en raison d'une part de l'organisation et l'optimisation des besoins suite à la fusion des 2 budgets annexes crématoriums au 1er janvier 2024, et d'autre part de l'anticipation d'une baisse sensible du coût des fluides, notamment pour le gaz en cuve sur Martigues. Outre les baisses constatées, on note une nouvelle dépense pour les dotations en équipement de protection individuelle (EPI) à hauteur de 78 K€ pour le personnel.
- ✓ Une diminution du chapitre 67 de 56,92% du montant prévu pour la valorisation des produits issus de la crémation. En effet l'année 2024 a été marquée par la régularisation d'encours d'années précédentes, ce qui ne sera pas le cas en 2025.

Le chapitre 012 est stable avec 1.5M€.

Le chapitre 65 augmente de +0,11 M€, cette évolution correspond au reversement de la convention de gestion relative au suivi du contrat de délégation de service public du centre funéraire d'Aix en Provence pour les années 2022 à 2024 pour la partie crématorium.

Les dépenses d'ordre sont stables avec 0,45 M€

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Dépenses réelles	6,61	6,27	1,57	-75,0%
Dépenses d'équipement	6,52	6,18	1,57	-74,7%
Total des opérations d'équipement	6,52	6,18	1,57	-74,7%
Dépenses financières	0,09	0,09	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,09			
020 - Dépenses imprévues		0,09		
Dépenses d'ordre	0,09	0,08	0,02	-76,8%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,04	0,04	0,00	-90,9%
041 - Opérations patrimoniales	0,05	0,04	0,02	-63,2%
Total dépenses d'investissement	6,70	6,35	1,58	-75,0%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"				
Total dépenses d'investissement cumulées	6,70	6,35	1,58	-75,0%

Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 1,57 M€.

- ✓ Les opérations d'équipement sont de 1,57 M€ au budget primitif 2025 et concerne principalement les opérations suivantes :
 - « Reprise mur de soutènement », 0,8 M€ ;
 - « Aménagement divers et acquisition de matériel », 0,35 M€ ;
 - « Embellissement salle de cérémonie Saint Pierre », 0,2 M€ ;
 - « Réfection des fours et équipement crématoriums », 0,2 M€.

Une inscription de 3,5 K€ est prévue pour l'amortissement des subventions et 0,02 M€ pour les opérations de régularisation patrimoniale.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Recettes réelles	0,15	0,00	1,12	
Recettes d'équipement	0,15	0,00	1,12	
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,15		1,12	
Recettes d'ordre	0,60	0,50	0,46	-8,6%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,55	0,46	0,45	-3,8%
041 - Opérations patrimoniales	0,05	0,04	0,02	-63,2%
Total recettes d'investissement hors virement	0,74	0,50	1,58	214,3%
021 - Virement de la section d'exploitation	4,30	4,29		
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	1,65	1,56		
Total recettes d'investissement	6,70	6,35	1,58	-75,0%

Pour 2025, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 1,12 M€.

Un emprunt prévisionnel de 1,12 M€ est positionné au budget primitif et sera revu à la baisse au budget supplémentaire suite à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Une inscription de 0,45 M€ est proposée pour l'amortissement des biens et 0,02 M€ pour les opérations de régularisation patrimoniale.